LE TRAVAILLEUR

Le journal de l'Union départementale CGT de Paris

LE PARISIEN

PARIS la cgt

février 2021
n° 1233

LE TRAVAILLEUR PARISIEN
n° 1233 - février 2021

PARIS la cgt

Le Travailleur parisien,
publication mensuelle
de l'Union départementale
CGT de Paris
85, rue Charlot
75003 Paris
www.cgtparis.fr
tél. : 01 44 78 53 31
fax. : 01 48 87 89 97
tp@cgtparis.fr

Directeur de la publication
Benoît Martin

Responsable de la rédaction
Alain Bernier

Comité de rédaction
Francis Ambrois
Alain Bernier
Emmanuel Cottin
Karl Ghazi
Stéphane Paturey
Rémi Picaud
Kahina Seghir

Photos
Pierrick Villette

Mise en page
Frédéric Lebissonnais
Jacqueline Colombo

Prix de la publication : 1 €
Imprimé par nos soins
N° CPPAP 0126 S06370
ISSN : 0290 - 8727

Changement de destinataire ou d'adresse
Toute demande de changement devra être faite au Travailleur parisien (administration) en précisant la nouvelle et l'ancienne adresse.

L'AGENDA

Lundi 8 mars :

Manifestation pour la journée internationale de lutte pour la défense des droits des femmes.

Mardi 9 mars :

Rassemblement CNPE devant le ministère du Travail

Jeudi 11 mars :

Rassemblement au TGI pour soutenir le camarade délégué syndical de Korian

Mardi 16 mars :

Rassemblement à l'appel du collectif contre la loi Sécurité globale (passage au Sénat)

Samedi 20 mars :

Marche annuelle des collectifs de familles et blessé·es victimes de violences policières

Du lundi 22 mars au mardi 6 avril :

Élections TPE

Samedi 27 mars :

Journée européenne pour le droit au logement pour tous, pour l'arrêt des expulsions et contre le logement cher

Mercredi 31 mars :

Journée d'action des retraités

SOMMAIRE

ÉDITO 3

ACTUALITÉ REVENDICATIVE

Évaluations
LA FRÉNÉSIE 4

Mobilisation et processus de luttes
COLÈRE POURPRE FACE AUX OPPRESSIONS 5

Fonction publique
LES FEMMES, MAJORITAIRES ET LÉSÉES 6

8 février 1962
HOMMAGE PARTICULIER
À CELLES ET CEUX DE CHARONNE 7

Retraité·es
RETRAITÉ·ES, JEUNES ET SALARIÉ·ES
AU COUDE À COUDE 8

Élections TPE
CAMPAGNE DE PROXIMITÉ, MALGRÉ LE CONTEXTE 9

INTERNATIONAL

ACCÈS À L'AVORTEMENT : OÙ EN EST-ON
DANS LE MONDE ? 10

édito

LE 8 MARS N'EST PAS UN GADGET

Cette année encore, la journée internationale de lutte pour les droits des femmes mobilise particulièrement notre union départementale. Si la cause des femmes est de plus en plus entendue dans la population et le salariat, les femmes continuent d'être moins rémunérées que les hommes, gagnent 25 % de moins que les hommes (APEC), 90 % des bénéficiaires de la pension de réversion restent des femmes et les mères subissent des pertes de revenus de l'ordre de 25 % en moyenne, cinq ans après la naissance (Insee).

Pire encore : au-delà d'un discours pseudo-féministe de pure forme porté par le pouvoir, la réalité des mesures gouvernementales continue de s'attaquer à nos droits. Par exemple, les majorations de durée d'assurance qui permettent la validation de deux annuités (et six mois dans le public) à chaque naissance sont supprimées. À la place, une majoration de 5 % de la pension, qui pourra être partagée par le père et la mère. Le problème ? Les simulations montrent que même si c'est la mère qui la prend, ce sera moins favorable que le système actuel.
La pension de réversion serait supprimée après un divorce et son mode de calcul serait modifié en pénalisant les femmes cadres et professions intermédiaires. Aujourd'hui, la réversion garantit au conjoint survivant de bénéficier de 50 % de la pension du conjoint décédé. Avec la réforme, la réversion maintiendrait 70 % des revenus du couple. Le problème ? Ce sera très défavorable aux couples dans lesquels les femmes travaillent et où les deux salaires étaient assez proches.

Le temps des femmes est toujours très différent de celui des hommes. Au lieu de prétendre aligner les durées de carrière des femmes sur des durées désormais inaccessibles même pour les hommes, une réforme « féministe » devrait au contraire réduire le temps de travail pour permettre aux hommes comme aux femmes d'avoir une carrière et une vie professionnelle tout en consacrant du temps à leurs proches.
Revendiquer l'égalité réelle des droits pour les femmes, c'est une priorité pour toute la CGT. Le 8 mars n'est pas un gadget derrière lequel on se cache une fois par an pour ne plus rien faire le reste de l'année. Car seule l'égalité des droits que nous revendiquons pour les femmes comme pour l'ensemble des salarié·es surexploité·es permettra de faire progresser la situation de toutes et tous. Des salaires plus bas pour les femmes tirent de fait tous les salaires vers le bas. Dire cela, ce n'est pas diviser la classe ouvrière mais la réunir dans la lutte pour l'égalité de toutes et de tous.

Alors, ensemble, le 8 mars, manifestons pour exiger des sanctions contre les entreprises qui discriminent, pour revaloriser les métiers à prédominance féminine et reconnaître les qualifications, pour allonger le congé paternité et le rendre obligatoire, pour garantir à chaque enfant un mode de garde, pour l'application généralisée du « à travail égal, salaire égal », pour réduire le temps de travail, et pour généraliser la prévention des violences sexistes et sexuelles et y sensibiliser tou·tes les salarié·es.

Alexia Muller, Lola Fléchard , Marilyne Poulain, Sandra Buaillon, UD de Paris

Évaluations

LA FRÉNÉSIE

Scrutés, jaugés dès la petite enfance avec la dernière trouvaille du Conseil supérieur des programmes visant à évaluer les petits de maternelle, les individus ne cessent d'être soumis à l'évaluation et à ses méthodes associées. Faisant florès dans une pure logique de néolibéralisme, la société les subit depuis des années. Des émissions culinaires, de mode, de beauté, jusqu'à l'évaluation de notre moral mesuré par le volume d'achat des produits de consommation, en passant par celle des livreurs et chauffeurs, ce tourbillon infernal nous aspire et semble amplifié par la crise sanitaire.

Apparues dans le privé d'abord, *benchmarking, forced-ranking, contrôle, audit*, pilotage par les indicateurs sont des pratiques aujourd'hui courantes, dont certaines empoisonnent le secteur public. Servant à évaluer le rendement des employé·es « dans une optique concurrentielle pour s'améliorer », elles créent chez tout·es les agent·es une pression psychologique énorme en détruisant le lien entre salarié·es, en menant même certain·es au pire. La vague de suicides à France Télécom dans les années quatre-vingt-dix est emblématique de cette souffrance engendrée par des modes de gestion destructeurs, par une gouvernance par les chiffres, par le matraquage d'évaluations individuelles et intrusives, par la mise en avant des performances personnelles et par des rémunérations variables. Le tout au sein de collectifs de travail éclatés qui ne servent qu'une seule cause : la destruction du secteur public au profit de la rentabilité.

DES LOGICIELS DE CONTRÔLE HYPER INTRUSIFS

Dans le contexte du télétravail, ce management rigide, basé sur la surveillance de salariés devant sans trêve rendre compte de leur travail, tandis que les employeurs utilisent des logiciels de contrôle hyper intrusifs, s'est renforcé. Les achats de logiciels permettant décompte du temps, capture d'écran aléatoire, relevé des frappes et contrôle des webcams ont cru de 87 % en avril 2020.

Dans l'Éducation, l'évaluation des personnels n'échappe pas aux logiques néolibérales, en particulier depuis la mise en place du protocole PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) et de ses désormais incontournables rendez-vous ou comptes-rendus de carrière qui instaurent une évaluation directe construite autour de « compétences » laissées à l'appréciation des seuls évaluateurs.
À tous les étages, les acteurs du système scolaire sont placés sous les feux de l'évaluation par compétences et d'une bienveillance suspecte qui, elle, ne coûte rien à l'État. Les personnels sont davantage poussés à adopter des postures plutôt qu'à débattre de sujets qui fâchent : nombre d'heures de cours dispensées et d'élèves par classe ou encore nombre de professeurs recrutés.

NON À LA MISE EN CONCURRENCE DES PERSONNELS

Du contrôle de notre travail à celui de notre vie privée, il n'y a qu'un pas que certaines provinces chinoises ont franchi allègrement avec un système de notation et d'évaluation des individus qui gratifie les bons et pénalise les mauvais, déterminant ainsi l'accès à des privilèges, des crédits, des visas, voire à des sites de rencontres.
Favorable à un système juste, transparent et limité aux seuls aspects professionnels incluant de réels moyens de recours, la CGT s'oppose à ces méthodes qui accentuent l'individualisation et la précarisation, aux évaluations focalisées sur des objectifs toujours plus individuels, opaques et chiffrés, faisant fi de la qualité du travail rendu. Le télétravail, avec son lot d'ambiguïtés quant aux responsabilités de chacun, nécessite un droit à une déconnexion totale afin d'éviter que ne s'installe la confusion entre vie professionnelle et vie privée. C'est en ce sens que la Confédération européenne des syndicats (CES), dont fait partie la CGT, a signé en juin 2020 l'accord européen sur le numérique destiné à être transposé dans tous les États pour rendre effectif ce droit à la déconnexion. La CGT refusera toujours la mise en concurrence des personnels et des individus et l'assujettissement de la rémunération à l'évaluation professionnelle.

Kahina Seghir, CGT Éduc'action

Mobilisation et processus de lutte

COLÈRE POURPRE FACE AUX OPPRESSIONS

Cet hiver 2021 prolonge en partie la sidération de 2020 mais connaît aussi une conflictualité sociale en hausse. L'abattement laisse progressivement place à la colère. Reste à transformer cette colère en mouvement revendicatif porteur d'alternative, tandis que le pouvoir politique s'échine à fracturer toujours plus la société. Si combattre le capitalisme procède d'une colère rouge et combattre le patriarcat d'une colère violette, combattre les deux à la fois évoque une profonde couleur pourpre.

Les mobilisations pour l'emploi des 23 janvier et 4 février ont été suivies de deux occasions de porter la voix de la CGT dans des lieux institutionnels. Le 8 février se tenait la conférence pour la relance de l'économie parisienne, à l'initiative de la maire de Paris. Le 10 février se tenait un comité de bassin d'emploi parisien, à l'initiative de la préfecture. Ces deux rendez-vous n'ont certes pas permis de renverser la table, mais tout de même de faire entendre une voix discordante dans un petit monde navrant de conformisme. Seule la CGT a revendiqué le paiement à 100 % du chômage partiel, l'extension du droit de réembauche, le contrôle des aides publiques, la création massive d'emplois dans les secteurs médical et social. Seule la CGT s'est dite choquée par l'affaiblissement depuis de nombreuses années de structures telles que l'AFPA ou le CIDJ, plus indispensables que jamais.

C'est évidemment par la mobilisation dans les entreprises et dans la rue que des emplois seront sauvés et d'autres créés. L'UD CGT de Paris mise notamment sur l'unité syndicale pour élargir le mouvement.

GAGNER L'ÉGALITÉ RÉELLE

Le 8 mars 2021 se déroule dans un contexte absolument inédit, en raison de la crise sanitaire qui met en avant nombre de métiers à prédominance féminine et en raison également d'une nouvelle séquence de libération de la parole dans la suite de #MeToo. L'égalité des droits effectifs entre les femmes et les hommes avance lentement malgré la vitalité du mouvement féministe, dans lequel notre syndicalisme CGT prend sa place. Certes, des lois garantissent une égalité théorique, mais la réalité vécue reste marquée par la puissance patriarcale à peine ébréchée alors qu'il faudrait la briser. L'égalité réelle est une idée révolutionnaire, qui avance ou recule selon les rapports de forces face au patriarcat et au capitalisme.

Les mobilisations en faveur du service public de l'Énergie s'inscrivent dans cette lutte perpétuelle contre les inégalités. Assurer un service public égal sur tout le territoire français, avec une permanence de service égale, un tarif égal et abordable, un traitement égal, c'est conforme aux principes constitutionnels issus de la Révolution française et du CNR, mais c'est une entorse au libre marché capitaliste. De même, renforcer les capacités hospitalières parisiennes, par exemple à l'Hôtel-Dieu et à Bichat, et partout ailleurs, cela procède d'une même logique d'égalité de traitement des patients.

Des travailleuses ukrainiennes sans papiers, qui nettoient des appartements en location Airbnb, plongées dans la violence de l'économie uberisée et mafieuse, sont sorties de l'ombre avec la CGT pour dire qu'elles veulent être respectées et égales en droit. Désir d'égalité, quand tu nous tiens !

VERS UN PRINTEMPS DES LIBERTÉS

Le gouvernement ferait mieux de nous ficher la paix plutôt que de nous ficher. Plutôt que de faire convoquer devant les tribunaux Karima, infirmière du Val-de-Marne, Albert Papadacci, délégué syndical central CGT de Korian, et Hervé Ossant, secrétaire général de l'UD CGT de Seine-Saint-Denis, la police et la justice feraient mieux de s'occuper de la délinquance patronale et de la violence sexiste et sexuelle. La CGT et la coordination Stop Loi Sécurité Globale continuent de dénoncer la politique liberticide du gouvernement. Le 16 mars, le Sénat entame sa première lecture de la loi Sécurité globale. Nous serons dans la rue ainsi que le 20 mars, jour de la marche annuelle des collectifs de familles et blessé·es victimes de violences policières.

Benoît Martin, UD de Paris

Fonction publique

LES FEMMES, MAJORITAIRES ET LÉSÉES

En matière d'égalité femmes-hommes aussi, l'État est loin de donner l'exemple, alors qu'il est en charge de l'instaurer et d'en surveiller la bonne application. Constat ci-après, chiffres à l'appui.

Dans toute la Fonction publique (FP), les femmes sont majoritaires. 77,6 % dans la Fonction publique hospitalière (FPH), 61,3 % dans la Fonction publique territoriale (FPT), et 62 % dans la Fonction publique d'État (FPE). Dans cette dernière, le ministère de l'Éducation nationale en comptabilise 71 %. Elles sont 82 % pour le professorat des écoles, 91,4 % pour les personnels administratifs de catégorie C et 60,2 % pour les non-titulaires dans la FPE.

L'égalité entre les femmes et les hommes dans la FP est un véritable miroir aux alouettes, car elle n'est pas assurée par le statut général des fonctionnaires, statut que nous défendons par ailleurs. À qualification et diplôme égaux, les filières, corps et/ou cadres d'emplois à prédominance féminine sont sous-valorisés.

La liste des inégalités ne s'arrête pas là : plafonds et parois de verre, précarisation, temps partiel « choisi », mais aussi régime indemnitaire inégalitaire, rémunérations et retraites plus faibles, carrières et avancements tronqués… Les postes à responsabilités sont refusés aux personnels exerçant à temps partiel, alors que 82,3 % de ces derniers sont occupés par des femmes. On retrouve donc une proportion bien plus importante d'hommes chargés de direction, de conseillers pédagogiques, d'inspecteurs.

314 € DE MOINS PAR MOIS

Aujourd'hui, par rapport au salaire des hommes pour le même travail, il est de notoriété publique qu'à partir de 15 h 40, la femme travaille « gratuitement ». Pourtant, selon l'article L3221-2 du Code du travail, tout employeur doit assurer, pour un même travail ou pour un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes. Or, l'écart de salaire est de 314 € par mois entre enseignants et enseignantes. Les professeures gagnent 8 % de moins que les professeurs dans le 1er degré ; les hommes perçoivent en moyenne 29 % de primes de plus que les femmes dans le 2nd degré ; les personnels non enseignants hommes gagnent 33 % de plus que les femmes.

Mais la plupart des données officielles ne prennent pas en compte le temps partiel car on parle « en équivalent temps plein », neutralisant de fait le temps partiel par le prorata des heures effectuées. L'écart global en sort minimisé. Ainsi, selon les dernières données 2015 de la DGAFP (Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique), l'écart global en équivalent temps plein est estimé à 13,1 % (14,4 % pour la FPE, 0,9 % pour la FPH et 9,3 % pour la FPT). Mais selon l'étude de 2010 du Centre d'études de l'emploi (CEE), l'écart de rémunération pour les titulaires de la FP est de 19 % tout confondu (et de 26 % dans le privé). Selon cette source, l'écart est de 22,7 % dans la FPE, de 17,5 % dans la FPT, mais de 6,6 % dans la FPH, car il n'est pas tenu compte du personnel médical (à 97,5 % composé de non-titulaires : praticiens hospitaliers, internes…).

LE GOUVERNEMENT SE CONTENTE DE DEMANDER DES "PLANS"

La loi a rendu obligatoire la mise en place de plans d'action égalité au 31 décembre 2020, contraignant les employeurs publics à les transmettre d'ici le 1er mars 2021. Ce ne sera qu'à partir du 1er octobre 2021 qu'une pénalité financière sera effective pour un employeur défaillant. Mais quid des autres sanctions si les plans d'action se révélaient insuffisants pour supprimer les inégalités ?

En ce mois de mars inédit, après un an de bouleversements sanitaires, sociaux et économiques qui mettent en lumière les inégalités et en particulier celles entre les femmes et les hommes, l'augmentation des salaires dans les métiers à prédominance féminine, la reconnaissance de leur qualification, de leur pénibilité et l'amélioration des conditions de travail sont plus qu'urgentes. Ce n'est pas le régime de retraites par points, toujours d'actualité, et contre lequel il faut continuer de s'opposer, qui arrangera les conditions de vie des individus, les plus grand•es perdant•es étant les jeunes, les femmes et toutes celles et ceux dont la carrière est non linéaire. Et parlons plutôt d'égalité salariale pour venir à bout du déficit des caisses de retraite.

Kahina Seghir, CGT Éduc'action

8 février 1962

HOMMAGE PARTICULIER À CELLES ET CEUX DE CHARONNE

La commémoration du massacre de nos neuf camarades au métro Charonne à Paris le 8 février 1962 s'est tenue cette année dans un contexte particulier. L'hommage s'est transformé en une unique prise de parole à l'extérieur de la station.

Le 8 février, une centaine de militant·es de la CGT et du PCF ont répondu présent·e à l'appel au rassemblement sur le site du massacre pour dénoncer le crime d'État perpétré lors de la manifestation de 1962 contre les crimes de l'OAS et la guerre en Algérie. Le comité Justice et vérité pour Charonne y a pris la parole, avant un dépôt de gerbes. Voici une partie de cette intervention.

« Faisant suite aux attentats répétés de l'OAS et à la poursuite de la guerre en Algérie par le gouvernement français, la grande majorité des citoyen·nes était excédée en 1962. Ces dernier·es s'étaient exprimé·es à 75 % pour le droit à l'autodétermination du peuple algérien au cours du référendum de janvier 1961.

« Les ultras de l'Algérie française décidèrent alors de créer l'OAS pour s'opposer à l'expression démocratique des citoyen·es et poursuivre la guerre. Ils tentèrent un putsch avec les principaux chefs de l'armée en Algérie et commirent des centaines d'attentats en Algérie et en France pendant toute l'année 1961 et le début de l'année 1962. C'est le refus de la démocratie, tant pour le peuple algérien que pour le peuple français, que nous avons connu.

DES OBSÈQUES GRANDIOSES

« Les gouvernements français qui se sont succédé de 1954 à 1962 et qui se sont opposés à l'indépendance de l'Algérie ont ainsi favorisé le développement des extrémistes de droite et de l'Algérie française, comme Jean-Marie Le Pen.

« L'histoire ne se répète pas, mais elle nous laisse des enseignements quant à cette volonté de faire revivre l'extrême droite. Notre pays, notre peuple, dans sa grande majorité, souhaite que soient défendus et développés les droits démocratiques dans tous ses aspects sociaux, économiques, politiques et intellectuels.

« Le 7 février 1962, l'OAS, cette organisation criminelle, provoquait dix attentats dans Paris contre des personnalités et organisations qui s'opposaient à la poursuite de la guerre en Algérie. Parmi elles, André Malraux (ministre), Raymond Guillot (dirigeant du PCF), Vladimir Pozner (écrivain) et bien d'autres personnes. Une fillette de 4 ans a été rendue aveugle dans l'attentat qui visait André Malraux.

« Immédiatement, les organisations syndicales – CGT, CFTC, UNEF – et politiques – PCF, PSU, Jeunesse communiste, Mouvement de la paix – décidèrent pour le lendemain 8 février d'une manifestation contre les crimes de l'OAS et pour la paix en Algérie. Elle fut interdite par le préfet Papon et le ministre de l'Intérieur Roger Frey.

« Ce 8 février 1962, des dizaines de milliers de manifestants étaient dans la rue malgré l'interdiction. C'est au carrefour du métro Charonne, alors que la manifestation était terminée, que les brigades spéciales de la police ont littéralement massacré neuf manifestant·es et en ont blessé des centaines.

« La protestation a gagné l'ensemble du pays, avec des grèves et des obsèques grandioses qui ont rassemblé un million de personnes, pendant que le ministre de l'Intérieur, désapprouvé par une grande majorité de Français, affirmait qu'il s'agissait d'un "complot communiste".

À QUAND LA RECONNAISSANCE D'UN CRIME D'ÉTAT ?

« Voilà ce que l'on peut dire brièvement sur les actions criminelles de l'OAS et sur le drame du 8 février 1962. Il aura fallu sept ans et demi de guerre pour que le peuple algérien obtienne son indépendance, mais avec des centaines de milliers de morts. Et la jeunesse de France a vu, elle, trente mille des siens mourir dans ce conflit.

« Cent trente ans de colonialisme ont marqué et marquent encore les rapports de la France et de l'Algérie. Le président de la République vient de passer commande d'un rapport à l'historien Benjamin Stora. Si ce rapport contient des propositions positives, il est timide, et même absent, sur la place grandissante, après le déclenchement du conflit, des démocrates et du peuple français pour soutenir le droit à l'indépendance des Algériens et dire non à la guerre. […] Le fait que le 8 février 1962 ne figure pas dans ce rapport en est une illustration.

« Emmanuel Macron, alors candidat à la présidence de la République en 2017, déclarait que le colonialisme est un crime contre l'humanité. Aujourd'hui, il doit mettre ses actes en conformité avec ses paroles. Il doit reconnaître également comme crime d'État le massacre des Algériens le 17 octobre 1961 et celui des victimes du 8 février 1962, tout comme l'a été l'assassinat de Maurice Audin.

« Nous n'oublions pas les victimes de Charonne […] et nous continuerons d'agir pour la vérité et la justice. »

En route, maintenant, pour le 60e anniversaire.

Stéphane Paturey, UD de Paris

Retraités

RETRAITÉ·ES, JEUNES ET SALARIÉ·ES AU COUDE À COUDE

« Les vieux fauchés par l Covid, les jeunes fauchés du Covid, de cette société là, on n'en veut pas ! » Masqués, bien sûr, mais combatifs, sur le terrain ou même via les réseaux sociaux, les retraité·es font entendre leurs revendications en participant à la dynamique des luttes.

Le gouvernement alimente et entretient les divisions pour tenter de mieux faire avaler des couleuvres. Jeunes contre vieux, actifs contre retraités, le clivage est facile. Un récent sondage Odoxa donne l'occasion à la presse bien pensante de s'émouvoir d'« un risque de conflit entre les générations ». Les jeunes auraient été sacrifiés pour protéger les plus de 65 ans. Insidieusement ou ouvertement, depuis de nombreux mois, les retraités sont montrés du doigt par de nombreux médias. Or les retraités ne sont pas des privilégiés, ils contribuent largement à la masse des précaires à bas, voire très bas revenus. La revalorisation des pensions est inférieure à l'augmentation des prix. De plus, le décalage avec le salaire mensuel d'activité est de plus en plus important. L'UCR, chiffres à l'appui, reprend ces éléments d'explication.

NÉCESSAIRE RELANCE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'AIDE AUX PRÉCAIRES

Les réformes successives, les suppressions de postes dans le privé comme dans le public se poursuivent dans le même objectif de casse de l'appareil productif et des services publics. Cela, alors même que nous aurions besoin d'un véritable plan de relance avec investissement public massif et soutien des revenus les plus fragilisés et des précaires pour relancer la consommation et l'activité économique en contribuant à corriger les inégalités.

La situation faite à la jeunesse leur est également insupportable. Leurs enfants et petits-enfants se voient plongés dans une grande précarité. Selon un récent sondage, 47 % des jeunes s'inquiètent pour leur emploi (le taux de chômage chez eux a dépassé les 20 %). Si la santé vient en tête des préoccupations des jeunes comme des ancien·nes, les premiers s'inquiètent en second lieu de leur éducation quand les aîné·es se préoccupent de la protection sociale. On est loin du conflit de générations.

DES MOBILISATIONS À NE PAS MANQUER…

Dans une dynamique de mobilisations communes aux jeunes, aux salarié·es et aux retraité·es, des journées de grève ont été décidées à l'appel de la CGT, de la FSU, de Solidaires, de l'UNEF, de l'UNL, du MNL et de la FIDL. Cette intersyndicale a proposé un processus de luttes et d'initiatives dès le mois de janvier. Avec trois journées phares : le 21 janvier dans la Santé, le 26 janvier dans l'Éducation nationale et le 28 janvier dans l'Énergie. Ces actions contre la précarité, pour l'emploi et les services publics ont construit un temps fort interprofessionnel le 4 février, qui a mobilisé de nombreux retraités et retraitées.

L'UCR-CGT fait siennes les revendications des syndicats et des organisations de jeunesse. En premier lieu dans le secteur de la santé, où le gouvernement tarde à prendre des mesures pour éviter l'engorgement des services de réanimation et à créer les emplois nécessaires dans les hôpitaux, les maisons de retraite mais aussi dans les services publics, ou des mesures en termes de pouvoir d'achat.

… ET UN 31 MARS À CONSTRUIRE

La CGT a évalué la perte de pouvoir d'achat à 300 € pour les retraité·es. L'urgence, pour eux aussi, c'est de redonner du pouvoir d'achat. Pour porter cette revendication, sept organisations de retraité·es, dont la CGT, ont lancé une carte pétition, à adresser au président de la République, exigeant 100 € tout de suite et la revalorisation des pensions, l'accès à la santé pour tous, la prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % dans la branche maladie de la Sécurité sociale.

Dans l'unité, une journée d'action spécifique a été programmée pour le 31 mars. Pour en lancer la préparation, les retraité·es parisien·nes ont réuni une assemblée générale qui a rassemblé plus de soixante-dix militant·es. Un succès qui, dans le débat mais aussi dans leur décision d'occuper le terrain, traduit leur volonté de se battre.

Jean-Pierre Lalbat, USR Paris

Élections dans les très petites entreprises

CAMPAGNE DE PROXIMITÉ, MALGRÉ LE CONTEXTE

Les quelque cinq millions de salarié·es des « très petites entreprises » seront appelés à voter à l'occasion d'élections professionnelles qui leur sont spécialement dédiées. Ils et elles auront ainsi à choisir l'organisation syndicale qui portera leur voix durant les quatre prochaines années au plan national, territorial et dans les branches d'activité.

Ce scrutin clôturera le cycle permettant la nouvelle mesure de la représentativité des organisations syndicales. Le résultat de ces élections sera additionné à ceux obtenus dans les entreprises entre 2017 et 2020, et participera à la mesure du poids des syndicats au plan national interprofessionnel, dans les branches et sur les territoires. Cela permettra par exemple de déterminer quelles organisations syndicales peuvent négocier les conventions collectives, ainsi que leur poids respectif. Plus il y aura de votes CGT, plus les salarié·es donneront de la force à nos revendications. Gagner massivement le vote des salarié·es des TPE confortera donc la CGT et renforcera son poids au plan interprofessionnel.

L'IMPORTANCE DE LA PARTICIPATION

Chaque syndiqué·e CGT contribue à faire entendre la voix de ces salarié·es en s'engageant dans la campagne. La mesure de la représentativité permettra également de répartir, entre les différentes organisations syndicales, leurs mandatés aux conseils de prud'hommes, dans les conseils économiques sociaux environnementaux régionaux, les commissions régionales « transitions pro » (formation professionnelle) et plus généralement de définir la représentation des organisations syndicales dans les lieux de dialogue social sur les territoires.

Pour autant, force est de constater que lors des précédents scrutins, la faible participation à cette élection n'a pas permis aux salarié·es des TPE de peser à leur juste mesure sur le cycle. La participation en 2017 était d'à peine 7,4 %. La dispersion et l'isolement de ces salarié·es jouent inévitablement un rôle important. C'est aussi le cas du manque de contacts avec les organisations syndicales. Cette année s'ajoutent les mesures sanitaires, qui ne facilitent pas le travail syndical (diffusion de tract aux métros, tournées syndicales dans les TPE…).

DANS LE 13e, LA CAMPAGNE À LA LOUPE

Partant de ce constat, et du travail réalisé par l'union locale du 3e arrondissement de Paris qui a identifié les TPE dans chaque arrondissement, l'UL du 13e a entamé une réflexion sur la construction de sa campagne en s'inspirant de la dernière, qui avait permis de rencontrer nombre de salarié·es de ces TPE.

Sur le 13e arrondissement, il y a un peu plus de quatre mille TPE. Certaines ne sont que des boîtes aux lettres, où aucun salarié n'est présent physiquement. Le premier travail a donc été d'identifier les TPE où nous pourrions rencontrer physiquement les salarié·es, n'empêchant pas le tractage dans les boîtes aux lettres. Il y a aussi, en cette période, des TPE fermées pour cause de crise sanitaire.

La seconde réflexion portait sur le côté interprofessionnel de ces élections : comment impliquer les syndicats de notre arrondissement dans cette campagne ? Après avoir identifié les TPE et les avoir réparties par quartier, nous avons identifié les syndicats à proximité de ces TPE. Le but est que l'UL, avec les syndicats du 13e, aillent à la rencontre des salarié·es de chaque TPE identifiée, et, le cas échéant, de celles avoisinantes, pour leur expliquer en quoi le vote – CGT, bien entendu – est indispensable

UNE BATAILLE POUR L'AVENIR

Dernière réflexion : pour que les salarié·es des TPE n'aient pas le sentiment de ne voir la CGT que lors des élections – on connaît tous la phrase « Ah ! c'est les élections, donc on vous voit, et après plus rien » –, nous communiquerons aux salarié·es rencontré·es les coordonnées de l'UL, pour qu'ils aient la structure CGT de proximité vers laquelle s'adresser en cas de questions diverses. On essaie ainsi de créer un maillage sur le territoire de proximité.

Le but est d'effectuer ce travail au plus près des dates des élections, voire pendant les élections (du 22 mars au 4 avril pour rappel), afin que les salarié·es aient à l'esprit le vote CGT, à l'aide des différents matériels fournis, qui seront un appui militant pour nos discussions.

Fabien Auvity, secrétaire de l'UL CGT Paris 13e

Accès à l'avortement

OÙ EN EST-ON DANS LE MONDE ?

Les législations sur l'avortement varient selon les pays, avec parfois d'importantes restrictions, à l'instar de la Pologne où le Tribunal constitutionnel a donné, en octobre dernier, son feu vert à un nouveau durcissement de la loi en interdisant l'IVG. Tour d'horizon.

En Amérique centrale, le Salvador a adopté dans les années quatre-vingt-dix une législation draconienne qui interdit l'interruption de grossesse en toute circonstance, même en cas de risque pour la vie de la femme. L'avortement est théoriquement passible de deux à huit ans de prison mais, dans les faits, les juges considèrent toute perte du bébé comme un « homicide aggravé », puni de trente à cinquante ans de réclusion. Selon des organisations non gouvernementales, une vingtaine de femmes sont actuellement détenues en raison de cette loi. Malte, où le catholicisme est religion d'État, reste le seul pays de l'Union européenne prohibant totalement l'interruption volontaire de grossesse (IVG). La peine encourue va de dix-huit mois à trois ans de prison.

L'avortement est également illégal en Andorre (le débat a repris dans la principauté fin 2019) et à Saint-Marin, qui se trouvent en Europe mais n'appartiennent pas à l'Union européenne, ainsi qu'au Vatican. Pour le reste du monde, l'IVG est interdite dans une quinzaine de pays: Congo, Djibouti, Égypte, Guinée-Bissau, Madagascar, République démocratique du Congo, Sénégal pour l'Afrique ; Honduras, Nicaragua, Surinam, Haïti et République dominicaine pour l'Amérique ; Philippines et Laos pour l'Asie ; Palaos pour l'Océanie.

DES RESTRICTIONS FRÉQUENTES

Dans de nombreux pays, l'avortement est soumis à des conditions extrêmement restrictives. Ainsi, l'IVG est accessible uniquement en cas de danger pour la vie de la mère dans des pays comme la Côte-d'Ivoire, la Libye, l'Ouganda, le Soudan du Sud, l'Irak, le Liban, la Syrie, l'Afghanistan, le Yémen, le Bangladesh, la Birmanie, le Sri Lanka, le Guatemala, le Paraguay ou encore le Venezuela. Au Brésil, dirigé par le président d'extrême droite Jair Bolsonaro, l'accès à l'IVG est également très limité : en cas de viol, de risque pour la mère ou de grave malformation du fœtus.

En 2017, le Chili a mis fin à près de trente ans d'interdiction de l'IVG, désormais autorisée en cas de risque pour la vie de la mère, de viol ou de non-viabilité du fœtus. En Argentine, un texte légalisant l'avortement avait été adopté en 2018 par les députés avant d'être rejeté par les sénateurs. La loi en vigueur n'autorise l'avortement que dans des cas de viol ou de risque pour la santé de la mère. En 2020, le nouveau président de centre-gauche Alberto Fernandez s'est fermement engagé à présenter devant le Parlement un nouveau projet de loi en faveur de sa légalisation, retardé en raison de l'épidémie de Covid 19.

En Corée du Sud, la plus haute juridiction du pays a ordonné en avril 2019 la levée de l'interdiction de l'avortement, jugée anticonstitutionnelle, et demandé une évolution, d'ici fin 2020, de la législation très restrictive (IVG en cas de viol, d'inceste ou de menace pour la santé de la mère). Le gouvernement a présenté début octobre un projet de loi autorisant l'avortement jusqu'à quatorze semaines de grossesse, qui provoque la colère des anti-avortement et ne satisfait pas non plus les partisans de l'IVG.

UN DROIT PARFOIS RÉCENT…

Ce sont les femmes d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Océanie qui bénéficient des législations les plus progressistes, acquises parfois récemment. La Nouvelle-Zélande, pays réputé progressiste, n'a dépénalisé qu'en mars 2020 l'interdiction de l'avortement, qui était jusque-là passible de quatorze ans d'emprisonnement. En Australie, l'État du Queensland a légalisé l'avortement en octobre 2018, abolissant une loi de 1899 adoptée durant l'ère coloniale britannique. Seule la Nouvelle-Galles du Sud, l'État le plus peuplé du pays, continue de proscrire l'IVG.

En Irlande, pays catholique, l'avortement n'est légal que depuis septembre 2018, à la suite d'un référendum historique abrogeant l'interdiction constitutionnelle de l'IVG. Il a également été libéralisé en octobre 2019 en Irlande du Nord, seule partie du Royaume-Uni où il restait interdit.

… QUI RESTE MENACÉ

Aux États-Unis, où l'avortement a été autorisé par un arrêt de la Cour suprême en 1973, le débat a été relancé par la campagne présidentielle, Trump accusant encore Biden et les démocrates de soutenir « l'avortement tardif ». Avant son départ de la Maison-Blanche, Trump n'a d'ailleurs pas manqué de nommer deux magistrats conservateurs et a désigné la juge Amy Coney Barrett, opposée à l'avortement, pour remplacer la juge féministe Ruth Bader Ginsburg, décédée en septembre.

Le droit à l'avortement n'est jamais définitivement acquis et, en France, le mouvement de la Manif pour tous tout comme une partie de la droite et de l'extrême droite montrent régulièrement les dents pour restreindre, voire interdire l'accès à l'avortement.

Emmanuel Cottin, UD de Paris

Militants - Adhérents

entre vous et nous

un lien

indissociable

la cgt

MACIF

partenariat@macif.fr

Essentiel pour moi

MACIF : MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.

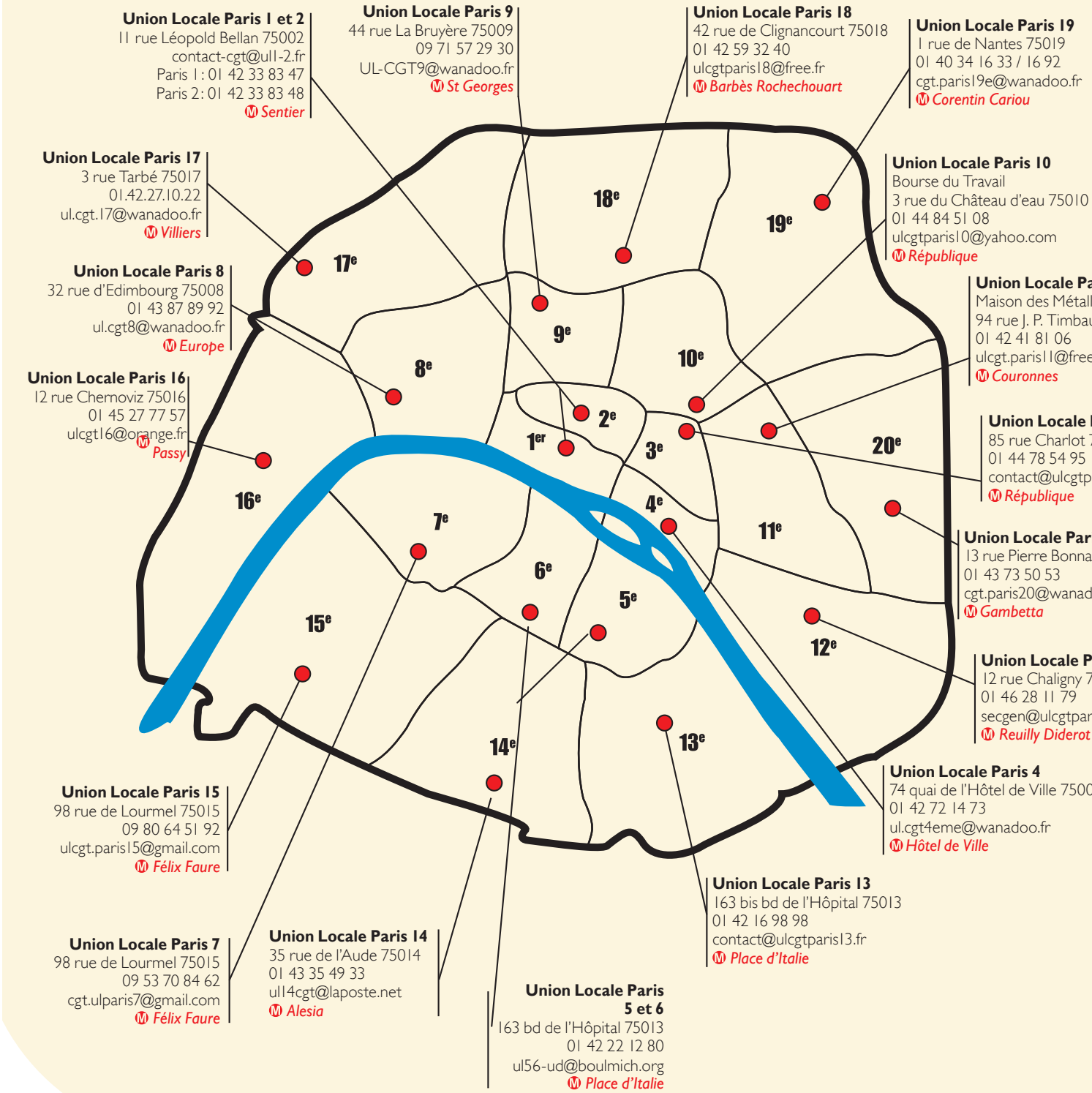

Union Locale Paris 1 et 2
11 rue Léopold Bellan 75002
contact-cgt@ul1-2.fr
Paris 1 : 01 42 33 83 47
Paris 2 : 01 42 33 83 48
Ⓜ *Sentier*

Union Locale Paris 9
44 rue La Bruyère 75009
09 71 57 29 30
UL-CGT9@wanadoo.fr
Ⓜ *St Georges*

Union Locale Paris 18
42 rue de Clignancourt 75018
01 42 59 32 40
ulcgtparis18@free.fr
Ⓜ *Barbès Rochechouart*

Union Locale Paris 19
1 rue de Nantes 75019
01 40 34 16 33 / 16 92
cgt.paris19e@wanadoo.fr
Ⓜ *Corentin Cariou*

Union Locale Paris 17
3 rue Tarbé 75017
01.42.27.10.22
ul.cgt.17@wanadoo.fr
Ⓜ *Villiers*

Union Locale Paris 10
Bourse du Travail
3 rue du Château d'eau 75010
01 44 84 51 08
ulcgtparis10@yahoo.com
Ⓜ *République*

Union Locale Paris 8
32 rue d'Edimbourg 75008
01 43 87 89 92
ul.cgt8@wanadoo.fr
Ⓜ *Europe*

Union Locale Paris 11
Maison des Métallos
94 rue J. P. Timbaud 75011
01 42 41 81 06
ulcgt.paris11@free.fr
Ⓜ *Couronnes*

Union Locale Paris 16
12 rue Chernoviz 75016
01 45 27 77 57
ulcgt16@orange.fr
Ⓜ *Passy*

Union Locale Paris 3
85 rue Charlot 75003
01 44 78 54 95
contact@ulcgtparis13.fr
Ⓜ *République*

Union Locale Paris 20
13 rue Pierre Bonnard 75020
01 43 73 50 53
cgt.paris20@wanadoo.fr
Ⓜ *Gambetta*

Union Locale Paris 12
12 rue Chaligny 75012
01 46 28 11 79
secgen@ulcgtparis12.fr
Ⓜ *Reuilly Diderot*

Union Locale Paris 4
74 quai de l'Hôtel de Ville 75004
01 42 72 14 73
ul.cgt4eme@wanadoo.fr
Ⓜ *Hôtel de Ville*

Union Locale Paris 15
98 rue de Lourmel 75015
09 80 64 51 92
ulcgt.paris15@gmail.com
Ⓜ *Félix Faure*

Union Locale Paris 13
163 bis bd de l'Hôpital 75013
01 42 16 98 98
contact@ulcgtparis13.fr
Ⓜ *Place d'Italie*

Union Locale Paris 7
98 rue de Lourmel 75015
09 53 70 84 62
cgt.ulparis7@gmail.com
Ⓜ *Félix Faure*

Union Locale Paris 14
35 rue de l'Aude 75014
01 43 35 49 33
ul14cgt@laposte.net
Ⓜ *Alesia*

Union Locale Paris 5 et 6
163 bd de l'Hôpital 75013
01 42 22 12 80
ul56-ud@boulmich.org
Ⓜ *Place d'Italie*

nvo La Nouvelle Vie Ouvrière
le peuple
Vie nouvelle
au cœur du social OPTIONS

Union Syndicale des RETRAITÉ·E·S CGT Paris USR
85 rue Charlot 75003 Paris
01 44 84 52 30
usr@cgtparis.fr

Commission Départementale UGICT PARIS
http://paris.reference-syndicale.fr
85 rue Charlot 75003 Paris
01 44 78 53 31
ugictcgt.paris@wanadoo.fr

Permanence *Droit à la retraite*
85 rue Charlot 75003 Paris
Bureau 224 sur RDV au :
01 44 78 53 77

Permanences juridiques
Contacter l'UD au :
01 44 78 53 31

Permanence *Privés d'emploi*
85 rue Charlot 75003 Paris
Contacter l'UD

Permanences Indécosa
(défense des consommateurs)
UNIQUEMENT SUR RDV
4e
RDV : 01 42 72 14 73
9e
jeudi après-midi RDV par mail :
indecosa75009@gmail.com
12e
vendredi après-midi
de 14 h à 17 h sans RDV
20e
lundi après-midi
RDV : 01 43 73 50 53